



Lors du CTM du 6 avril 2016, les Fédérations CFTC et UNSA ont été les seules, d'entrée de jeu, à exiger des nouvelles de la prime exceptionnelle dont le sujet était évité ces derniers temps.

Lors du Gt « mesures catégorielles », l'administration avait tergiversé avant de promettre une réponse lors du CTM.

Forts de cette promesse, nous avons posé donc la question lors de notre liminaire ce qui a donné lieu à une longue suspension de séance. A l'issue de laquelle, le Secrétaire général nous a donné une réponse positive : cette prime exceptionnelle sera reconduite pour cette année, le versement uniforme de 100 euros est confirmé en 2016.

**Nos fédérations CFTC et UNSA se félicitent d'avoir obtenu une réponse dans l'intérêt des agents.**

**Nos fédérations CFTC et UNSA prennent acte de la reconduction de cette prime.**

**Nous revendiquons sa pérennité et surtout qu'elle soit portée à 150 euros net comme lors de sa création.**